

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

• **Procès-verbal de la séance du 16 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence d'Alain PIED, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2017

Étaient présents : Alain Pied, Patricia Meunier, Jacques Grolleau, Marie-Line Lusseau, Francis Roy, Serge Jardin, Christophe Pillet, Laurence Parent, Julia Stiles, Laurence Diguët, Hervé-Loïc Boucher, Stéphane Bourdeau, Fridoline Reaud, Pierre Zéroual, Sandrine Largeau.

Absent excusé : Philippe Chapot, donne pouvoir à Jacques Grolleau ;

Absents excusés : Patricia Schaaf, Carole Cousseau, Rémy Le Stum.

Secrétaire de séance : Laurence Diguët.

Lecture du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 la décision de valider ce procès-verbal est reportée à la prochaine réunion.

Approbation du Compte de gestion et Vote du CA 2016 ; Affectation du résultat du budget Transport Scolaire 2016

Après le vote du compte Administratif 2016 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un besoin de financement de 1792.83 euros.

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de 32 245.87 euros.

Affectation du résultat au budget primitif du transport scolaire :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats au budget primitif transport scolaire de la manière suivante :

- 002 excédent de fonctionnement reporté de 1792.83 euros.
- 001 excédent d'investissement reporté de 32 245.87 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et Vote du CA 2016 ; Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois

Après le vote du compte Administratif 2016 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 s'élève à 44351.61€.

Le résultat de la section d'investissement présente un besoin de financement fin 2016 de 2876.59 euros.

Affectation du résultat au budget primitif de la Chaufferie bois :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante : 41 475.03 euros à la section de fonctionnement compte 002 excédents de fonctionnement reporté et au 1068 la somme 2876.58€ excédents de fonctionnement capitalisés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et Vote du CA 2016 ; Affectation du résultat du budget annexe Lotissement Poupotière II.

Après le vote du compte Administratif 2016 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est zéro et présente un déficit cumulé de 89 837.79 €.

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice est zéro et présente un déficit cumulé de 22 934.15 €.

Affectation du résultat au budget primitif du lotissement Poupotière II :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 déficit de fonctionnement reporté de 89 837.79 euros.
- 001 déficit d'investissement reporté de 22 934.15 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et Vote du CA 2016 ; Affectation du résultat du budget annexe Lotissement Poupotière III.

Après le vote du compte Administratif 2016 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 est de 21498.20€

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice est zéro et présente un déficit cumulé de 228 258.72 €.

Affectation du résultat au budget primitif du lotissement poupotièreIII :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 excédent fonctionnement reporté de 21 498.20 euros.
- 001 déficit d'investissement reporté de 228 258.72 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et Vote du CA 2016 ; Affectation du résultat du budget annexe Lotissement des Tichans.

Après le vote du compte Administratif 2016 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 est de 0€

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice est zéro et présente un déficit cumulé de 0 €.

Après ces votes, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de clore ce budget annexe au 31/12/2016, car il n'y a plus d'écriture comptable sur ce budget.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire afin de signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ces formalités.

Approbation du Compte de gestion et Vote du CA 2016 ; Affectation du résultat du budget Commune

Après le vote du compte Administratif 2016 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 s'élève à 1 051 513.88 euros.

Le résultat de la section d'investissement présente un besoin de financement fin 2016 de 317 091.21 euros.

Affectation du résultat au budget primitif de la commune :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante : 651 513.88 euros à la section de fonctionnement et 400 000.00 euros à la section d'investissement au 1068 excédent de fonctionnement capitalisés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Intervention de l'adjoint aux finances et aux budgets.

Budget primitif annexe transport scolaire 2017

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2017 du transport scolaire préparé en commission de finances.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à la somme de 30 620 € et en investissement à la somme de 39 425.87 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget primitif.

Budget primitif annexe Chaufferie bois 2017

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2017 de la chaufferie bois préparé en commission de finances.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à la somme de 242 931.74 € et en investissement à la somme de 102 810.89 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget primitif.

Budget primitif annexe Lotissement Poupotière 2 de 2017

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2017 du lotissement Poupotière 2, préparé en commission de finances.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à la somme de 112 773.94 € et en investissement à la somme de 112 189.67 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget primitif.

Budget primitif annexe Lotissement Poupotière 3 de 2017

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2017 du lotissement Poupotière 3, préparé en commission de finances.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à la somme de 228 259.72 € et en investissement à la somme de 336 231.36 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget primitif.

Vote des taux d'imposition et vote du budget primitif Commune 2017

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition 2016 pour 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la reconduction des taux à l'identique, à savoir :

- Taxe d'habitation	8,35 %
- Taxe foncière (bâti)	10,41 %
- Taxe foncière (non bâti)	34,79 %.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1 706 013.88 € et en investissement à la somme de 1 282 259.97 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget primitif 2017.

Contrat d'entretien des espaces verts avec l'ADAPEI 79 « Esat Le Tallud ».

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts est fait par l'ESAT du Tallud.

Il est proposé un devis identique à 2016 de 18869.76 €TTC pour l'année 2017.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de cet établissement et mandate Le Maire pour signer tous documents afférents à ce contrat.

Adhésion à « FDGDON » Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Deux-Sèvres.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée notre adhésion à l'association FDGDON et que cela signifie pour notre commune :

Un transfert à la FDGDON 79, de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires pour la lutte contre les ragondins et les rats musqués, désengageant de fait celles des élus. Les assurances et la responsabilité civile de la FDGDON 79 couvrent les groupements et bénévoles.

Un accès pour la commune, mais également pour tous ses habitants, à des services supplémentaires à prix préférentiels, notamment la destruction de nid de frelon asiatique, la livraison de raticides, la régulation des taupes et des corbeaux...

Des renseignements sur l'ensemble des sujets liés à la protection des végétaux.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion pour la somme de 92.83€ et mandate le maire pour signer tous les documents nécessaires à cette collaboration.

Attribution de l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation des bureaux d'études afin de réaliser la rénovation de la salle polyvalente.

Lors de l'examen des offres réalisé avec le Pays de Gâtine, le Cabinet R & c d'Argenton les Vallées est retenu pour la somme de 4800€ HT.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil Municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce marché.

Création nouveau budget lotissement communal « des Cracottes ».

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la création d'un lotissement sur la commune.

Ce lotissement portera le nom de « Lotissement des Cracottes ».

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, ce lotissement devra être suivi distinctement du budget principal au sein d'un budget annexe. La tenue d'une comptabilité de stock pour le suivi des opérations d'aménagement de terrains est obligatoire.

La loi de Finances rectificatives n° 2010-2387 du 09 mars 2010 impose dorénavant que ce budget annexe soit soumis à la TVA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer le budget annexe lotissement « des Cracottes »,
- De soumettre ce budget à la TVA, conformément à la loi du 9 mars 2010, et précise que la TVA appliquée le sera sur la marge,
- De transmettre la délibération à Monsieur le Receveur Principal,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de ce lotissement communal des Cracottes et mandate, Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Validation règlement du cimetière

Monsieur le Maire propose le nouveau règlement du cimetière afin de gérer au mieux les emplacements libres et rappelle les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la décence dans l'enceinte du cimetière de la Commune.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le présent règlement et mandate le Maire pour le faire appliquer à toutes entreprises qui interviendra dans notre cimetière communal.

Validation de principe pour l'accueil d'une famille de réfugiés Syriens :

Monsieur le Maire rappelle la réunion avec le préfet Jean-Jacques BROT et l'association un Toit en Gâtine concernant l'accueil de réfugiés Syriens.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord moral sur l'accueil d'une famille de réfugiés Syriens

Gardiennage de l'église

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'ouverture et la fermeture des portes de l'église, l'entretien pour un montant de 350 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 350 € pour le service rendu.

Gardiennage Pêche

Il est proposé à l'assemblée de revoir l'indemnité du garde pêche qui s'occupe de la perception des cartes et tickets de pêche au plan d'eau.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de lui verser une indemnité de 400 € pour le service rendu.

Dispositif argent de poche, Approbation d'une convention de partenariat.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Saint Aubin le Cloud a décidé de soutenir le dispositif « Argent de Poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 18 ans et habitant la commune de Saint Aubin le Cloud, de travailler en demi-journée de 3h, dont 30 minutes de pause dans le cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux de la Commune. Les Jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charges pour la Commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 60 demi-journées sur la durée de la convention.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des

institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une chartre d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat jointe, à conclure avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

- Inscrit les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017, chapitre (en attente de l'accord de la trésorerie).

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

- La nuit du 1^{er} au 2 avril nous participons à l'action nationale « La France en Bleu » pour sensibiliser à l'autisme en éclairant le monument aux morts en bleu ;
- 1^{er} avril : concert de musiques des Andes ;
- Du 5 au 8 avril : Ouvrons les écoutilles ;
- 22 avril : Course des St Aubinades ;
- 23 avril et 7 mai : Elections Présidentielles.

Clôture de séance